

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ  
Version 1  
Date d'édition: 1. février 2012

Page 1/6

## 1 Identification du produit et de la société/entreprise

Identification de la préparation: **GREOFLEX Bitume 2K Composant A**

### Identification du fabricant/de la société/entreprise

#### Greutol AG

Aussendämmsysteme / Mörtel / Putze / Farben  
Libernstrasse 28, CH-8112 Otelfingen

Téléphone +41 411 77 29, Fax +41 43 411 77 78  
info@greutol.ch, [www.greutol.ch](http://www.greutol.ch)

#### Service responsable:

Téléphone +41 (0) 43 411 77 29 Département Technique et Développement  
En case d'urgence: Centre Suisse d'information Toxicologique  
Téléphone +41 (0)44 251 51 51  
Téléphone 145 (24h) info@toxi.ch

Utilisation de la préparation: Revêtement bitume épais, bi composant, modifié aux matières synthétiques, avec charge polystyrène, non solvanté. Destiné à la réalisation d'une imperméabilisation élastique et pontant les fissures – conformément à la norme all. DIN 18195.

## 2 Identification des dangers

Classification: Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Classification: Non soumis à l'étiquetage légal, conformément au décret all. sur les matières dangereuses "GefStoffV".

Description des dangers  
Autres:

Un contact répété avec la peau ou les yeux peut mener des irritations de la peau ou irritations oculaires. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. ( $\alpha,\alpha',\alpha''$ -Trimethyl-1,3,5-triazin-1,3,5(2H,4H,6H)---triethanol: C<0,1%)

Pour l'environnement: Produit faiblement polluant pour les eaux. WGK 1.

Pour les matériaux: Ne pas utiliser le produit en association avec des matériaux sensibles aux alcalis ou à l'abrasion.

Indications de risque pour l'homme et l'environnement : (Indications complémentaires au Point 11)

## 3 Composition/indications concernant les composants

Caractérisation chimique: Emulsion de bitume aqueuse modifiée par le polymère avec les additions fonctionnelles.

Composants dangereux:

Nom Chimique	CAS n°	CE n°	Teneur [%]	Catégorie Phrase(s) de risque	Symboles de danger
Bitume				R22/43/ R36/38 R52	

Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

Informations générales: Mettre les personnes en sécurité. Respecter l'autoprotection du premier sauveteur.

Après inhalation : Immobiliser la victime. En cas d'évanouissement coucher dans une position latérale stable. Prévenir l'hypothermie. En cas d'indisposition, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Date d'impression 14 février 2012

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ

Version 1

Date d'édition: 1. février 2012

Page 2/6

Après contact avec la peau :	Retirer tout vêtement sali ou éclaboussé par le produit. Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
Après contact avec les yeux :	Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.
Après ingestion :	Si le sujet est conscient, faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui dire la dénomination exacte de la substance.
Conseils pour le médecin :	La substance décompose le méthanol en grande quantité au contact de l'eau (idem dans l'estomac ou les intestins), c'est pourquoi il ne faut pas négliger les empoisonnements par le méthanol ainsi que le temps de réaction de plusieurs jours!

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Agent extincteur sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), jet diffusé ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité : Jet d'eau sous pression.

Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation, aux produits de la combustion, aux gaz Produits

dangereux de combustion: Dioxyde de carbone ou d'oxyde d'azote.

Équipement de protection spécial : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Intégrale combinaison de protection.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter l'inhalation de vapeurs et fumées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés.

Procédé de nettoyage: Absorber des quantités moindres avec des substances liant les liquides (par exemple du sable). Disposer les matériels absorbés conformément à la réglementation. Placer dans des contenants appropriés pour récupération ou élimination décrit au Point 13.

Informations complémentaires: Équipement de protection individuelle.

## 7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Indications pour une utilisation en toute sécurité: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une bonne aération au lieu de l'application. Au dépassement de la température de traitements recommandés (5-30 °C) des fumées dangereuses peuvent être libérées.

Indications pour la protection

Contre l'incendie et l'explosion: Mesures habituelles de prévention des incendies.

Autres informations: Des mesures usuelles à la fréquentation avec des produits chimiques sont à respecter.

Stockage:

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Conserver les emballages hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité. Assurer une aération suffisante.

Informations concernant les stockages en commun: Ne pas stocker avec des produits oxydant.

Date d'impression 14 février 2012

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ

Version 1

Date d'édition: 1. février 2012

Page 3/6

Autres indications relatives

aux conditions de stockage: Respecter la température de stockage recommandé: 5°C-30°C

Classe de stockage: 13 (Concept VCI)

Utilisation définie:

Recommandations: Respecter la fiche technique.

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement

des installations techniques: Prévoir un équipement de protection comme décrit au Point 8.3.

Assurer une aération suffisante.

Composants avec valeurs limites d'exposition sur le chantier / valeurs limites biologiques à surveiller:

CAS n°	Désignation de la substance	Valeur selon la Réglementation allemand "TRGS 900"
8052-42-4	bitume	10,0 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs et aérosols)

Source: Les valeurs indiquées sont extraites des listes en vigueur.

Equipement de protection individuelle:

Mesures générales de

protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés ou souillés et laver avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau conformément au plan de protection de la peau selon la fiche "BGR" 197.

Des mesures usuelles à la fréquentation avec des produits chimiques sont à respecter.

Protection respiratoire:

Aucun danger en respectant les températures de traitement recommandé.

Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimique (EN 374), imprégné de nitrile, stratifiés spéciaux, par exemple Mapa-Professionnel (Spontex Deutschland GmbH), symbole CE (voir Fiche "BGR" 195).

avec

Durée de pénétration du

matériau constituant le gant:

La rapidité de pénétration dépend entre autres du matériau, de l'épaisseur et du modèle de gant, et doit donc être déterminée au cas par cas, et prise en considération (consulter le fabricant des gants).

Matériau de gant non adapté:

Cuir, tissu.

Protection des yeux:

Lunettes-masques de protection à un oculaire (voir Fiche "BGR" 192).

Protection du corps:

Porter des vêtements de protection.

Recommandations:

Tous les vêtements de protection doivent correspondre aux normes européennes en vigueur.

Le temps d'utilisation des vêtements de protection contre des substances chimiques dépend de plusieurs aspects (manière d'utilisation, conditions climatiques e conditions de stockage), susceptibles de réduire le temps d'utilisation indiqué dans les normes européennes. En tous cas, il est recommandé de consulter le fabricant des vêtements de protection.

L'utilisateur doit être enseigné concernant l'utilisation des vêtements de protection.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat physique / forme : fluide visqueux

Couleur: noir

Odeur : typique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Propriété:

Valeur: pH (non dilué): 9 - 11

Point / intervalle de fusion : pas de données disponibles

Date d'impression 14 février 2012

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ

Version 1

Date d'édition: 1. février 2012

Page 4/6

Point / intervalle d'ébullition:	pas de données disponibles
Point d'éclair:	pas de données disponibles
Température inflammatoire :	pas de données disponibles
Limite inférieure d'explosion:	non déterminé
Limite supérieure d'explosion:	non déterminé
Pression de vapeur :	non déterminé
Densité :	1.0 g/cm <sup>3</sup> à 23 °C
Solubilité dans l'eau :	émulsifiable
Viscosité (20 °C)	150 – 220 dPas
Teneur en solvants:	pas de données disponibles

## 10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:	Stable dans des conditions normales.
Substances à éviter:	Oxydant.
Produit de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.
Autres indications:	Toutes les indications correspondent à une utilisation conforme aux prescriptions.

## 11 Informations toxicologiques

Contrôles de toxicologie:	
Toxicité aiguë:	
Inhalation, CL50 Rat, (mg/l/4h):	Non disponible
Ingestion, DL 50 Rat, (mg/kg):	> 2000
Contact avec la peau, DL 50 Rat (mg/kg):	> 2000
Irritation (peau/yeux):	peut provoquer des irritations de peau ou yeux.
Sensibilisation:	peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles (( $\alpha,\alpha',\alpha''$ -Trimethyl-1,3,5-triazin-1,3,5(2H,4H,6H)-triethanol: C<0,1%)
Toxicité chronique / subaiguë:	
Effet carcinogène:	Non disponible
Effet mutagène:	Non disponible
Effet tératogène:	Non disponible
Effet narcotique:	Non disponible
Expériences pratiques:	
Observations importantes relatives à la classification :	Néant
Autres observations:	Néant

Remarques d'ordre général: La classification de la préparation a été faite conformément aux directives européennes.

## 12 Informations écologiques

Indications relatives à la dégradabilité (persistance et biodégradabilité):	Peut être séparées mécaniquement dans les stations d'épuration.
Mobilité:	Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Mobilité et potentiel d'accumulation:	Non disponible
Effets écotoxiques, toxicité aquatique:	Légèrement dangereux à l'eau
Autres indications écologiques / autres effets nuisibles:	Valeur DCO (mg/g): Non disponible
Valeur DBO5 (mg/g):	Non disponible
AOX-Remarque:	Non disponible
Composants significatifs du point de vue écologique:	Non disponible

## 13 Considérations relatives à l'évacuation

Produit:  
Produit, quantité non utilisée:  
Date d'impression 14 février 2012

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ

Version 1

Date d'édition: 1. février 2012

Page 5/6

Recommandation: D10  
Code d'élimination n° : 08 04 10  
Désignation des déchets: Déchets adhésif et masses denses  
Ou 17 03 02 mélanges bitumineux  
Attention: La classification des déchets peut varier en fonction du domaine d'utilisation du produit. Respecter la Réglementation européenne 2001/118/CE.  
Manipulation en toute sécurité: Voir en Points 7 et 15.  
Emballages non nettoyés: Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

## 14 Informations relatives au transport

Transport terrestre - Classification ADR / RID / GGVSE:

Remarque: Produit non dangereux au sens de ces réglementations.

Transport maritime - Classification ADNR / GGVB - Navigation fluviale:

Remarque: Produit non dangereux au sens de ces réglementations.

Transport aérien - Classification ICAO-TI / IATA:

Remarque: Produit non dangereux au sens de ces réglementations.

## 15 Informations réglementaires

Identification selon le Décret allemand sur les matériaux dangereux (GefStoffV) / les réglementations européennes:

Description des dangers: Néant

Symbole de danger: Néant

Composants dangereux: Néant

Phrases R: Néant

Phrases S:

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S37 Porter des gants de sécurité adapté

Identification spécifique: Contient  $\alpha, \alpha', \alpha''$ -Triméthyl-1,3,5-triazin- 1,3,5(2H,4H,6H)-triethanol. Peut provoquer des réactions allergiques.

Informations complémentaires : Néant

Réglementations nationales (Allemagne):

Loi de sécurité au travail §5: Oui

Ordonnance sur les

accidents majeurs: Non

Classification selon VbF: Non

Catégorie de danger pour les

eaux: Catégorie all. "WGK1": faiblement polluant

Classification selon la directive all. "VwVWS" du 17.05.1999)

Conseils technique à l'air: Non

Recommandation d'élimination: Voir Point 13

Autres réglementations

à respecter: "WHG" (Loi all. sur le régime des eaux) § 19

Législation nationale : La loi sur les taxes d'incitation: < 1 %

pour les composés organiques

volatils (VCOV): Pas de taxes des COV

## 16 Autres Informations

Phrases R:

R22 Dangereux si avalé

R43 irritant pour la peau et les yeux

R36/38 Sensibilisation possible par contact avec la peau

R52 Nocif pour les organismes aquatiques

Modifications par rapport

à l'édition précédente: Néant

Sources des données utilisées pour l'établissement de cette

fiche de données de sécurité: Fiche de données de sécurité CE des fournisseurs, Réglementations

Européennes et Décret allemand sur les matières dangereuses ("GefStoffV")

Informations relatives

Date d'impression 14 février 2012

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**GREOFLEX Bitume 2K  
Comp. A**

Conformément à la Réglementation (EU) 91/155/EWGÉ

Version 1

Date d'édition: 1. février 2012

Page 6/6

à la formation: "GefStoffV" § 14.

Informations complémentaires: n.v. = non disponible

Autres informations:

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations nationales / communautaires. Les conditions de travail de l'utilisateur nous sont toutefois inconnues et échappent à notre contrôle.

L'utilisateur est tenu de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, et de respecter toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les indications dans cette fiche de sécurité sont nécessaire selon §6 du décret allemand sur les matières dangereuses ("GefStoffV")

Greutol AG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.